

Objet : concertation :
projet de liaisons ANCENIS/SAINT PHILBERT de GRAND LIEU
ANCENIS/CHOLET

Référence : CNDP/décision 2008/28/LAML/1

Concertation ANCENIS/CHOLET ,
ANCENIS/SAINT-PHILBERT DE GRAND-LIEU

Par décision citée en référence la CNDP avait recommandé aux conseils généraux de Loire-Atlantique et de Maine et Loire de mener une concertation pour les tronçons du projet d'aménagement des itinéraires routiers départementaux ANCENIS/ SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU et ANCENIS/BEAUPREAU/CHOLET n'ayant pas encore fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique .

En outre, cette concertation devait être placée sous l'égide d'un garant indépendant du maître d'ouvrage.

Proposé par la CNDP , les conseils généraux 44 et 49 m'ont demandé d'assurer cette fonction temporaire qui a fait l'objet d'une contractualisation en septembre 2009.

1] Les premiers rendez-vous

Le 11 mars 2009 , une rencontre a été organisée avec les services instructeurs du projet et les vices présidents des conseils généraux maîtres d'ouvrage chargés des infrastructures, en premier lieu pour me présenter et leur faire part des conditions dans lesquelles je souhaitais exécuter la « mission de garant » et ensuite pour prendre connaissance du dossier et du contexte vu par les maîtres d'ouvrage.

En première analyse , le conseil général 44 était confronté à une fronde contre ce projet dans le secteur CLISSON/limite du Maine et Loire menée par des associations locales créées pour l'occasion ; le conseil général 49 ne semblait pas connaître de telles oppositions ni pour la liaison ANCENIS / CHOLET ni pour le tronçon Saint REMY en MAUGES / limite de la Loire Atlantique .

Les études du franchissement de la Loire en amont d'ANCENIS, à cheval sur les deux départements, seront menées conjointement par les services des deux départements.

I] Département de Loire Atlantique

Le projet de liaison ANCENIS/ SAINT-PHILBERT de GRAND-LIEU a été segmenté en 5 secteurs dont le contournement de CLISSON, en service depuis mi-2005, et le projet sud- CLISSON/ A 83 déclaré d'utilité publique en octobre 2005.

Les deux autres tronçons de l'itinéraire : SAINT-PHILBERT de GRAND-LIEU /A83 et CLISSON/ Maine et Loire se présentent très différemment :

-**SAINT-PHILBERT de GRAND-LIEU/ A83**, le principe du tracé est retenu, il ne soulève pas de problèmes particuliers ; la constitution du dossier préalable à la déclaration d'utilité publique est en cours.

-**CLISSON/ MAINE et LOIRE**, situé en zone viticole dont certaines parties classées en « AOC muscadet Sèvre et Maine » soulève des contestations véhémentes portées par des associations très actives auprès des médias .

11] Les actions d'informations antérieures à 2009

Le projet de liaison SAINT- PHILBERT de GRAND LIEU/ A83 a été présenté au cours de 4 réunions publiques, (décembre 2006 et décembre 2007) afin d'exposer les travaux de réflexion du groupe de travail mis en place et ainsi éclairer le public et les conseils municipaux avant leurs délibérations ; ces réunions se sont tenues à SAINT-PHILBERT de GRAND-LIEU et à SAINT-COLOMBAN.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de cette portion d'itinéraire, partie intégrante de la liaison structurante ANCENIS / SAINT-PHILBERT de GRAND-LIEU inscrite au schéma routier départemental, est en cours de préparation .

La liaison CLISSON/ MAINE et LOIRE est en discussion depuis plus de 10 ans et le projet semble avoir évolué de façon assez erratique au fil du temps . A l'origine un simple boulevard de dégagement à VALLET puis un contournement routier de MOUZILLON et VALLET et depuis 2005, deux options – EST et OUEST- pour une voie nouvelle à 2x1 voie pouvant être portée en tant que de besoin à 2x2 voies entre CLISSON et la limite Loire-Atlantique/ Maine et Loire. Cet axe proposé par le conseil général est la partie centrale de la liaison structurante ANCENIS/ SAINT-PHILBERT de GRAND-LIEU inscrite au schéma directeur routier départemental . Ce projet, controversé, a fait l'objet d'une exposition dans les mairies concernées et de 3 réunions publiques entre 2001 et 2008.

Alors qu'au fil du temps l'argumentaire du maître d'ouvrage fluctuait, les associations cristallisaient leur opposition contre tel ou tel tracé.

L'incertitude liée à cette portion d'itinéraire bloquant la définition des orientations de développement pour l'élaboration des PLU des communes et des schémas d'orientation des communautés de communes concernées , le conseil général a décidé de choisir une option avant le début de l'été 2009.

12] la concertation depuis mars 2009

121) l'état des lieux

Observant le déroulement de la diffusion de l'information et des réactions engendrées j'ai constaté :

- Une méfiance exacerbée des associations envers toutes annonces ou propositions du maître d'ouvrage.

- Un dialogue avec le maître d'ouvrage confisqué par le mouvement associatif (8 associations différentes)et seules ces dernières pouvaient disposer des études successivement menées

- Une information dans les médias provenant très majoritairement des associations.

- Un dossier non mis en ligne donc non consultable par le public et seule la commune de VALLET avait conservé un jeu de panneaux d'information visible dans le hall d'accueil de la mairie.

- Le 1^{er} avril 2009, le Conseil général a contracté avec un cabinet de conseil en communication et concertation.

Par ailleurs, par un courrier du 13 mai 2009, j'ai rappelé au maître d'ouvrage les conditions dans lesquelles la CNDP souhaitait que soient menées la concertation.

122) les modalités complémentaires

Par courrier du 22 juin 2009, présenté le 17 juin devant les élus et les représentants des associations, le Président du conseil général de LOIRE ATLANTIQUE a modifié le plan de communication précédent dans le sens souhaité par la CNDP avec :

- Report du choix d'une option de tracé à la fin de l'automne 2009.
- Consultations écrites des services de l'état et des chambres consulaires .
- Mise en place des moyens d'accès à l'information pour tout les publics concernés par la liaison ANCENIS/ SAINT-PHILBERT de GRAND-LIEU avec :
 - La mise en ligne des éléments du projet sur le site internet du conseil général et ouverture d'une boîte de dialogue,
 - Distribution d'une plaquette dans toutes les boîtes aux lettres du secteur d'étude à partir de la deuxième quinzaine d'août,
 - Organisation d'une nouvelle campagne d'information du public avec exposition du projet dans les mairies des communes de l'aire d'étude , mise à disposition entre le 24 août et le 14 septembre 2009 de registres destinés à recevoir les remarques et présence d'un technicien de la direction des études du conseil général pendant 4 permanences,
 - Invitation de la presse lors de chaque réunion d'information à l'initiative du maître d'ouvrage et duplication des articles dans toutes les communes concernées,
 - Relais des informations sur l'évolution du projet dans les publications du conseil général .

123) le bilan de cette concertation

Le bilan de cette phase d'information est positif et il a été communiqué par voie postale aux habitants de la zone concernée. En effet près de 400 personnes ont fait des remarques ou des suggestions sur le contenu du projet et plus d'une centaine d'autres ont tenu à marquer leur passage en signant les registres sans faire de commentaires.

Les chambres consulaires ont émis un avis favorables concernant les objectifs du projet avec une réserve de la chambre d'agriculture qui demande le maintien du potentiel économique agricole par des compensations de nature foncière ou financière pour les agriculteurs.

L'Etat a aussi fait connaître son avis ; il précise que le point d'échange entre la future liaison et la RN 249 ne peut se situer qu'à l'est de VALLET et rappelle que le conseil général devra saisir le Ministre de l'agriculture suite à la demande du SDAOC.

On peut donc considérer que le public de Loire Atlantique concerné par la liaison Ancenis/Saint-Philbert de Grand-Lieu a été correctement informé par le maître d'ouvrage des objectifs recherchés et des conséquences environnementales de cette nouvelle voie de communication et qu'il a été répondu à chacune des questions posées.

II] Département de MAINE et LOIRE

Le projet sous maîtrise d'ouvrage du département comprend un axe routier à 2x2 voies entre BEAUPREAU / ANCENIS et Limite Loire Atlantique/ SAINT REMY en MAUGES. En effet la liaison CHOLET/ BREAUPREAU est réalisée depuis 2007

En ce qui concerne le franchissement de la Loire en amont d'ANCENIS, à cheval sur les deux départements, les études sont menées conjointement par les services des deux départements.

21] La concertation relative à l'axe routier

La situation économique et sociale dans ce secteur des Mauges est radicalement différente de celle rencontrée en Loire Atlantique et entraîne par conséquence une attitude du public moins « pas dans mon jardin ». En effet la démographie des Mauges connaît une baisse depuis quelques années et ce secteur célèbre pour ses usines à la campagne voit le nombre de ses emplois diminuer.

211) les modalités retenues

Les modalités de concertation retenues par le Département de Maine et Loire, maître d'ouvrage des liaisons Beaupréau/Liré et Saint Rémy en Mauges/ limite de la Loire Atlantique ont été officialisées par un courrier du 10 novembre 2009.

Préalablement, en 2006/2007, en dehors de la partie traversée de la Loire, un premier travail de recherche de fuseau a eu lieu en partenariat avec les conseils municipaux de chaque commune, et l'association ICD (information, concertation, défense) dont le secrétariat est assuré par la chambre d'agriculture du Maine et Loire et qui regroupe des élus, des représentants du monde agricole, des associations et des riverains. A chaque étape : diagnostic du territoire, définition de variantes possibles et comparaison, un compte rendu était fait. Ainsi les communes avaient les éléments pour renseigner les particuliers sur l'avancement du projet.

Les réunions publiques en 2009

Le Conseil Général a organisé un premier volet de concertation sur l'ensemble du projet avec réunions publiques, exposition du projet dans les mairies pendant un mois et présence d'un technicien dans chaque mairie pendant une demie journée.

5 réunions publiques ont été organisées entre le 20 novembre et le 14 décembre 2009 dans les communes de St REMY en MAUGES, Le FUILET, Le PUISET-DORET, MONTREVAULT et LIRE au cours desquelles étaient présentés :

Les objectifs et les impacts du programme.

Les variantes de tracés.

Les critères de choix de tracé par commune.

Environ une centaine de personnes ont participé aux 4 premières et plus de 200 personnes à la réunion de LIRE qui concernait aussi la ville d'ANCENIS (département de Loire Atlantique). En effet, cette réunion sur les tracés potentiels comportait également la présentation du franchissement de la Loire avec la participation des élus du Département de Loire Atlantique.

Les expositions et les permanences

Une présentation du projet à partir de panneaux explicatifs a été mise en place dans les mairies entre le 15 décembre et le 19 janvier 2010; des registres étaient à la disposition du public pour qu'il fasse part de ses remarques, commentaires ou suggestions. Dans chaque mairie un technicien du conseil général du Maine et Loire s'est tenu à la disposition du public pendant une demi-journée sauf à LIRE et à ANCENIS où il a été rejoint par un technicien du conseil général de Loire Atlantique afin de répondre conjointement pour la traversée de la Loire.

212) les résultats de cette concertation

L'ambiance des réunions publiques animées par le directeur de la modernisation des routes était particulièrement studieuse. Toutes les questions ont reçu réponse soit par l'animateur, chef de projet, soit par le directeur général adjoint développement ou le vice président du conseil général chargé des infrastructures.

Aucune remise en cause des objectifs recherchés par le conseil général et du principe de création d'une nouvelle infrastructure n'a été exprimée pendant les séances auxquelles j'ai assistées (3 sur 5). A chacune des séances les élus concernés par le projet étaient présents y compris le député de la circonscription et le sénateur. Une seule association s'est créée (association information, concertation, défense), elle est présidée par le sénateur GAUDIN et milite pour la réalisation rapide de cet axe de désenclavement.

La fréquentation des 9 expositions a été relativement faible (une soixantaine d'avis environ), y compris à Ancenis pourtant concerné par le futur franchissement de la Loire. Les remarques ont surtout porté sur le planning des travaux, la position des échangeurs, les nuisances, le parcellaire agricole et des précisions sur le tracé pressenti; seules 3 personnes remettent en cause le projet.

22)Le franchissement de la Loire

L'état actuel des études concernant cette opération, complément indispensable des opérations routières ANCENIS / CHOLET et ANCENIS / SAINT-PHILBERT de GRAND-LIEU, a été présenté à toutes les réunions tenues dans le Maine et Loire, et, de façon plus détaillée le 14 décembre à LIRE où les habitants d'ANCENIS avaient été conviés. Cette dernière s'est tenue en présence du vice président du conseil général de Loire Atlantique chargé des infrastructures.

Les questions posées par l'assistance (200 personnes environ) ont reçu réponse de la part soit des ingénieurs chefs des services en charge des études soit des vice présidents des conseil généraux 49 & 44. Pendant la réunion j'ai pu constater qu'aucun participant remettait en cause le principe de la réalisation de ce nouvel ouvrage qui doublera le pont actuel .

Il en est de même sur les registres mis à la disposition du public dans les mairies de LIRE et d'ANCENIS où les quelques remarques à retenir portent surtout sur la quantité importante des remblais dans la zone inondable.

Pour mémoire je rappelle que le projet de franchissement de la Loire est suivi par un comité de pilotage et par un comité consultatif mis en place lors d'une réunion à Ancenis le 2 juin 2009 et qui rassemblent les élus concernés , les administrations de l'Etat et les associations environnementales.

23)Les suites de la concertation en Maine et Loire

Lors de chaque réunion, le Conseil général a précisé que ce projet serait réalisé en plusieurs phases en raison du montant financier de ces travaux. IL a annoncé qu' une concertation « locale » aura lieu pour chaque section, dans l'ordre dans lequel elles seront réalisées et que seront alors examinées toutes les remarques concernant le tracé précis, les niveaux de bruit, les protections projetées et tous les aménagements connexes à un projet neuf.

III] CONCLUSION

Le 3 décembre 2008, par la décision N°2008/28/LAML/1, la CNDP avait demandé aux conseils généraux de Loire Atlantique et de Maine et Loire de mener , pour les tronçons n'ayant pas encore fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, une concertation ayant pour but d'assurer l'information et l'expression de la population, notamment à l'occasion de réunions publiques, sur les objectifs assignés au projet, les enjeux économiques et les conséquences et enjeux environnementaux.

En tant que garant de cette concertation, j'ai constaté que les conseils généraux ont mené, chacun sur son territoire de responsabilité, des opérations d'information et de concertation de la population conformes aux recommandations de la CNDP sous des formes différentes, réunions publiques, exposition des projets avec registres mis à la disposition du public , mise en ligne du projet, réponses aux intervenants.....,mais avec un même objectif : informer le plus complètement possible le public concerné.

J'estime que l'objectif recherché par la Commission : informer la population des zones concernées sur les objectifs, les enjeux économiques et les impacts environnementaux des projets de liaison ANCENIS/ SAINT-PHILBERT DE GRAND-LIEU et ANCENIS/ BEAUPREAU/ CHOLET a été atteint .

Fait à EVREUX le 10 mars 2010

Pierre-Gérard MERLETTE